

Commune de TRIORS

Procès-Verbal du conseil municipal du 27 août 2024 à 20h30

Dûment convoqué le 22 août, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire.

Présents :

Pascal HANSBERQUE, Maire

Michel BOUY, Anne-Laure COINDRE, Jean-Luc REYNAUD, Sébastien AVIT adjoints

Pascal MINODIER, Nicole BOUY, Sébastien BOUTHERIN, Guy LEYDIER, Séverine LUYTON, Sébastien XERRI, Jean Marc COINDRE, Jonathan PEYRAUD conseillers municipaux.

Absentes excusées : Sonia CHABERT a donné procuration à Sébastien BOUTHERIN, Marie-Ange CHABERT a donné procuration à Pascal MINODIER.

Secrétaire de séance : Guy LEYDIER

Auxiliaire de séance : Séverine MACHON

Quorum : 8

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

1°) Délibérations :

- Convention tripartite avec l'association « Danse 26 »
- Convention avec le Gyrobar
- Modification nombre d'heures de l'agent technique

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses :

- Tarifs de la salle polyvalente
- Comptes administratifs et Rapport d'activités général 2023 de Valence Romans Agglo
- Horaires d'ouverture de la Mairie

Compte-rendu du conseil du 27 août :

Avant la séance, le maire donne la parole à Alain COUSTAURY. Faisant des recherches pour une prochaine conférence, il nous fait un exposé sur l'eau à Triors. Il souhaite recenser les baumes, les puits existants sur la commune.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Sébastien Avit signale que dans la convention CITEO votée lors du précédent conseil, le cantonnier n'était pas désigné en charge du nettoyage des PAV contrairement à ce qui a été dit en séance du 27 août. Mis à part cette remarque, le procès-verbal du 2 juillet est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- Convention tripartite avec l'association « Danse 26 » : Le maire donne lecture du renouvellement de la convention tripartite avec l'association « Danse 26 » pour la mise à disposition de la salle polyvalente. La participation annuelle est fixée à 250 € et paiement des charges en plus. Convention pour une durée d'un an, reprenant les mêmes conditions que l'an dernier. —> Adoptée à l'unanimité.
- Convention avec le Gyrobar : Le maire donne lecture d'un projet de convention avec M. LECOUEY Joachim, gérant du Gyrobar, bar à bières ambulant, le mercredi soir. La convention porte sur la prise en charge du coût de l'énergie consommée, elle est passée pour une durée d'un an, avec un coût de l'électricité facturé à 0,50 le Kwh. —> Adoptée à l'unanimité.

- Modification du contrat de travail de l'ajoint technique : En remplacement de Mme Bernadette Grivolat, Mme Hanan Bastane est embauchée avec un contrat d'essai de 2 mois. Il est prévu ensuite un autre contrat de 10 mois. Le poste est augmenté de 2 heures hebdomadaires pour améliorer le ménage à la mairie et à l'école.
→ Adoptée à l'unanimité.

Commissions :

Travaux : les travaux prévus à l'école ont été faits, le bac à sable a été installé, les WC extérieurs sont opérationnels. Les bandes anti-dérapantes pour les escaliers ont été commandées. Les bords de chemins n'ont pas été fauchés. Travail prévu la semaine prochaine.

Finances : Le point sur la buvette n'a pas encore été fait. Une commission budget aura lieu en octobre.

PCS : Anne-Laure demande les contributions des groupes.

CAS : Préparation de la semaine bleue. La commune est concernée le lundi 30.09 et le jeudi 03.10. Pendant les alertes canicules, la salle des associations a été ouverte avec la climatisation, mais elle a peu servi.

SIVOS : Le chauffage sera changé (coût 37 000 € HT) subventionné à 80%. Un poste d'ATSEM change de titulaire. Jean-Luc, Sébastien, David et l'agent de PARNANS ont effectué les travaux extérieurs.

Urbanisme : la DP de Mme Archinard pour une isolation par l'extérieur est acceptée. Le projet d'aménager de M. REGACHE est accordé. Pour la ZA, rien de neuf.

École : la rentrée se prépare 36 élèves prévus, très peu d'inscrits à la cantine la 1^{ère} semaine pour l'instant. Le ménage se fera jeudi matin de 9h à 12h.

Communication : Campagnol a organisé une formation pour le futur site de la commune. Il y aura un prochain bulletin fin du mois de septembre.
Forum des associations : 10 associations prévues. Les conseillers sont sollicités pour venir installer la salle avant, et ranger à la fin.
Un CM des jeunes aura lieu le 11 octobre, ils iront visiter le Conseil Départemental le 24 octobre.

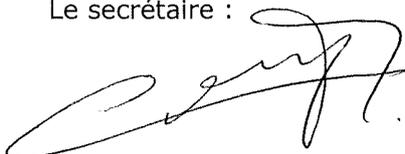
Questions diverses :

- De nouveaux drapeaux seront commandés
- Tarifs de la salle polyvalente : harmonisation nécessaire entre la semaine et les fins de semaine.
- Comptes administratifs et Rapport d'activités général 2023 de Valence Romans Agglo : prise d'acte.
- Concernant la régie de la salle, l'exécutif a reçu Isabelle COINDRE et son remplacement est encore à l'étude.
- Modification des horaires d'ouverture de la mairie le jeudi après-midi : de 16h 30 à 18h 30 à partir du 1^{er} octobre.
- Projet de « City-park » : la réflexion est toujours en cours.
- Que faire de l'ancien emplacement des poubelles près de l'aire de jeux ? Des enfants montent sur les murs, donc danger possible...
- Une réunion pour faire le point sur les tableaux de l'église est prévue le 3 octobre.
- Un recensement de la population aura lieu début 2025. Un agent recenseur sera à recruter.
- Procès contre M. VINCENT : la décision du tribunal est attendue fin août.
- Changement de gendarme référent pour la commune.
- Le nouveau député a écrit en mairie pour se présenter.

Séance levée à 23h23.

Prochaine réunion du Conseil : mardi 24 septembre à 20h 30.

Le secrétaire :



Le maire :

